

République Islamique de Mauritanie  
Honneur - Fraternité - Justice

Ministère du Développement Rural

Commission interne des Marchés  
CIMAC



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إخاء - عدل

وزارة التنمية الريفية

اللجنة الداخلية للصفقات

N° 03 CIMAC /MDR

Nouakchott, le: 15 /01/2019

انواكشوط في:

N/Réf :

*Le Président*

الرئيس

V/Réf :

EXTRAIT DE PV

CAB/MDR :

- Analyse des offres relatives à l'entretien et maintenance de l'ensemble des locaux du Ministère du Développement Rural (Directions et Siège Central du Département situés à Nouakchott).

Après examen, évaluation et comparaison des offres, la Commission décide d'attribuer Le contrat relatif à « l'entretien et maintenance de l'ensemble des locaux du Ministère du Développement Rural » (Directions et Siège Central du Département situés à Nouakchott) à l'Ets. TAAMIR-STP-sarl pour un montant toutes taxes et TVA comprise de Sept Cent Trente Sept Mille Cent Dix Virgule Quatre N-Ouguiyas (737 110,4 MRU TTC et TVA) et une durée contractuelle d'un an.

- Analyse des offres relatives à l'entretien et maintenance du matériel informatique, des climatiseurs et du matériel de télécommunication du Siège Central et des Directions centrales du Département situés à Nouakchott en trois lots distincts.

Après examen, évaluation et comparaison des offres, la Commission décide d'attribuer les lots du DAONS relatifs à l'entretien et maintenance du matériel informatique, des climatiseurs et du matériel de télécommunication du Siège Central et des Directions centrales du Département situés à Nouakchott de la manière suivante :

- Le contrat relatif à « *Maintenance et entretien du matériel informatique (lot N°1)* » à l'Ets. AMM pour un montant toutes taxes et TVA comprise de Quatre Cent Vingt Quatre Mille Cinq Soixante N-Ouguiya (424 560 MRU TTC et TVA) et une durée contractuelle d'un an ;
- Le contrat relatif à « *Maintenance et entretien des climatiseurs (Lot N°2)* » à l'Ets. EMMACO pour un montant toutes taxes et TVA comprise de Soixante Dix Huit Mille Huit Quatre Vingt N-Ouguiya (78 880 MRU TTC et TVA) et une durée contractuelle d'un an ;
- Le contrat relatif à « *maintenance et entretien du matériel de télécommunication* » (Lot N° 3) à l'Ets. Communication et Services pour un montant toutes taxes et RVA comprise de Deux Cent Quatre Mille Cent Soixante N-Ouguiya (204 160 MRU TTC et TVA) et une durée contractuelle d'un an.

Hasni OULD BASSID